

Les notaires inquiets pour leur devenir

Aucune mesure n'est encore arrêtée, mais les officiers ministériels se mobilisent pour éviter que le projet de loi sur la croissance ne les fasse disparaître.

Philippe Renaud

philippe.renaud@centrefrance.com

Is sont partagés entre inquiétude et colère. La centaine de notaires du Loiret se mobilise, depuis plusieurs semaines, pour tenter d'enrayer le projet de loi sur la croissance, dont ils redoutent d'être les victimes, comme trente-six autres professions réglementées.

De quoi s'agit-il ? De réformer en profondeur le fonctionnement de professions aussi diverses que celles exercées par les huissiers, les pharmaciens, les architectes ou encore les auto-écoles ou les prothésistes dentaires.

L'emploi des 114 collaborateurs est menacé



REVENDEICATIONS. Le président de la chambre départementale des notaires, Benoit Malon, devant le siège de la chambre où des panneaux explicatifs ont été apposés. PHOTO PH. R.

Officiellement, il s'agit de faire baisser le prix des prestations offertes dans ces domaines, de créer 120.000 emplois et d'assurer la restitution de six milliards d'euros aux Français. « Ces chiffres sont des fantasmes ! »,

s'énerve M^e Benoit Malon, président de la chambre des notaires du Loiret.

Pour l'heure, aucune mesure n'a été définitivement arrêtée, mais les pistes de discussion qui émanent des discussions en cours (lire par ailleurs) donnent des

sueurs froides aux notaires. « Si cette loi aboutit, nos études seront fermées d'ici un an », prédit Benoit Malon.

Selon le président de la chambre des notaires, sur les cinquante-trois études que compte le Loiret, deux

seraient viables. Et les 414 collaborateurs (clercs, secrétaires, comptables...) risqueraient de perdre leur emploi.

Tandis que les négociations se poursuivent à Paris, les notaires font le tour des parlementaires. « J'ai été reçu par le sénateur Jean-Pierre Sueur. Il nous écoute », rapporte Benoit Malon.

« In vraisemblable »

Les professionnels du droit peuvent, en tout état de cause, compter sur le soutien de la Garde des Sceaux. Mercredi dernier, sur France Inter, Christiane Taubira a rappelé son attachement à « l'accès au droit pour les justiciables ». Et la ministre de la Justice d'ajouter : « J'ai le souci de m'assurer que partout sur le territoire, il y a, à la portée des citoyens, un notaire, un huissier, un avocat et bien, entendu, [l'assurance] de vérifier la sécurité juridique des actes qui sont élaborés ».

Dont acte. Sauf que la

décision finale n'appartient pas à la seule Garde des Sceaux. Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, est très attaché à une réforme remise sur le devant de la scène par son prédécesseur Arnaud Montebourg.

Et c'est bien ce qui inquiète les notaires. « Ça paraît tout de même invraisemblable qu'une profession comme la nôtre, qui a plus de mille ans d'existence, puisse disparaître par une ordonnance prise par un banquier », se lamente Benoit Malon.

En attendant, une manifestation des notaires est prévue à Paris, mercredi prochain. ■

➔ **Les huissiers aussi.** Également concernés par le projet de loi, les huissiers ont décidé de monter, eux aussi, au créneau et d'observer, ce lundi, un mouvement de grève nationale. Une manifestation se tiendra, à midi, devant le palais de Justice de Paris. Jusqu'au 22 septembre, l'ensemble des significations, des citations et des audiences sera suspendu. Mercredi, le président de la chambre nationale des notaires doit rencontrer les ministres de l'Économie et de la Justice.